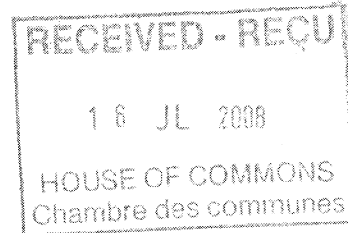


C-003677

A/E 3170-340-6-1

Municipalité de Saint-Jacques

Saint-Jacques, le 10 juillet 2008



Monsieur Lawrence Cannon
Ministre des Transports, de l'Infrastructure
et des Collectivités
Chambre des Communes
Ottawa, ON
K1A 0A6

Sujet: Appui
Examen stratégique de la société canadienne des postes

Monsieur le Ministre,

Vous voudrez bien trouver ci-joint une résolution du conseil municipal de Saint-Jacques, adoptée à leur réunion du 7 juillet 2008, et ce, concernant le sujet mentionné en titre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

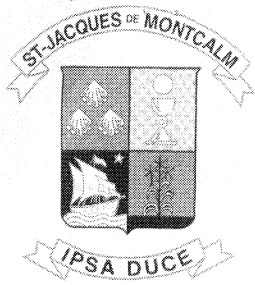
Josée Philibert, g.m.a.
Directrice générale

JP/as

P.J.

RECEIVED
MINISTER OF TRANSPORTS

JUL 21 11 12 AM '08



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jacques, tenue le lundi 7^e jour de juillet 2008, à 19 h, à laquelle étaient présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère

Monsieur Jean-Guy Cadieux,
Monsieur François Leblanc,
Monsieur Claude Mercier,
Monsieur Martin Venne, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur le conseiller Jean-Luc Leblanc étant absent.

Josée Philibert, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n^o 218-2008

Examen stratégique de la société canadienne des postes

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;
ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de transmettre cette résolution à titre d'appui, indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

COPIE CONFORME FAITE CE 9 JUILLET 2008, À SAINT-JACQUES.


Josée Philibert, g.m.a.
Directrice générale